

La motion de M. le Dr Simard ainsi conçue : " Qu'à l'avenir les élèves qui auront conservé à chaque baccalauréat au moins la moitié des points, jouissent (comme inscrits) des mêmes privilèges que les bacheliers," n'a pas été soumise aux membres de la Commission, son auteur l'ayant retirée avant discussion. Etant donné que le Barreau et la Chambre des Notaires ferment leurs portes aux *inscrits*, il n'y a pas de doute que la profession approuve l'action de M. le Dr Simard, car il serait tout à fait injuste de mettre ces inscrits sur le même pied que les bacheliers, abaissant ainsi le niveau de la formation scientifique des jeunes gens qui désireraient étudier la médecine—lorsqu'il est reconnu que de toutes les professions libérales la médecine est celle qui demande la plus forte préparation intellectuelle.

-o-

La proposition de M. le Dr Foucher fut ensuite mise à l'étude. Elle se lit comme suit :

" Qu'à la prochaine assemblée du Collège des Médecins il proposera qu'à l'avenir l'examen préliminaire pour l'étude de la médecine soit divisée en quatre groupes, dont deux pour les sciences et deux pour les lettres ;

Que le premier groupe de sciences comprenne l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie ;

" Que le second groupe comprenne la chimie, le physique, la philosophie et la botanique ;

" Que le premier groupe de lettres comprenne le latin, la langue maternelle, le français ou l'anglais comme langue étrangère ;

" Que le second groupe de lettres comprenne les belles lettres, l'histoire et la géographie."

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe, sinon ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué. Le candidat qui, dans l'un quelconque des quatre groupes n'aura pas conservé dans une matière, le minimum de points exigé, devra recommencer tout le groupe".

La commission reconnaît qu'il est draconien pour ne pas dire injuste, d'obliger un malheureux qui a échoué son examen préliminaire sur une ou deux matières, après avoir passé les autres branches avec succès, de recommencer le tout subséquent. En conséquence la commission recommande au Bureau des Gouverneurs les modifications suivantes au programme actuel :

La résolution de 1902 scindant les matières dont se compose l'examen préliminaire à l'étude de la médecine, en deux groupes : les sciences et les lettres, reste acceptée

comme principe ; mais le nombre des points attribués à chaque matière est quelque peu modifié. Ainsi, il sera alloué :

POUR LES LETTRES

Langue maternelle	10
Latin	6
Langue étrangère	6
Histoire	4
Géographie	4
Littérature	6

POUR LES SCIENCES.

Arithmétique	5
Algèbre	3
Géométrie	3
Physique	10
Chimie	5
Philosophie	5
Botanique	2
Géologie, zoologie et astronomie	5

Ces trois dernières sciences ; géologie, zoologie et astronomie sont ajoutées à l'ancien programme.—Les chiffres en regard de chaque matière représentent seulement le coefficient du nombre de points attribués à ces matières, et devra être multiplié par 20 pour donner le résultat définitif.

Enfin, la Commission est d'opinion qu'un candidat à l'étude qui aura conservé dans l'un ou l'autre groupe au moins 50 p.c. sur la somme totale attribuée à chacun de ces groupes et qui aura failli sur une ou plus d'une matière, ne sera tenu dans un examen ultérieur, à ne reprendre que les matières en défaut.

-o-

Re-Currierium des études médicales

Le jour même, la Commission exécutive du Bureau s'est réunie et a adopté une résolution demandant aux Universités de la province de porter le Curriculum de leurs études à cinq années.

L'on sait que l'Université McGill a déjà adopté cette réforme nécessitée par l'étendue des études médicales dont le cadre va toujours grandissant. Toute la profession médicale applaudira à l'adoption de cette mesure par toutes nos universités.

ROLAND'EAU.

-o-

RETOUR

Notre collègue et ami, le DOCTEUR MONOD vient de rentrer après un séjour assez prolongé à Paris.